



Du 8 au 17 février 2019

CONDITIONS GENERALES DE VENTE 2019

*Une course écotouristique à la découverte d'un pays et de paysages magnifiques
à la rencontre d'une population et de ses cultures riches et diversifiées*

ARTICLE 1. DOMAINE D'APPLICATION

L'agence événementielle Exaequo Communication exploitante et éditrice du site www.exaequovoyages.com, au capital social de 5000€ et de forme juridique SARL, a pour objet l'organisation, la promotion et la commercialisation d'événements sportifs en France et à l'Étranger.

Son siège social est au 85, rue de l'avenir – 14790 Verson.

Son numéro de TVA intracommunautaire est le FR 18501038467.

Elle est immatriculée au registre des opérateurs de voyage et de séjour sous le numéro IM014180001.

Les présentes Conditions Générales de Ventes (CGV) régissent sans restriction la commercialisation des inscriptions au trail Kimbia Kenya et sont accessibles depuis le site www.exaequovoyages.com.

Elles sont conclues entre la société Exaequo Communication et toute personne physique ou morale, dénommée ci-après « le Participant ».

Toute commande effectuée sur le site www.exaequovoyages.com implique obligatoirement l'acceptation sans réserve par le Participant des présentes conditions générales de ventes.

Les CGV précisent les conditions d'inscriptions, de paiement, et d'annulation pour les inscriptions au trail éco-solidaire Kimbia Kenya commandées par le Participant qui agit en qualité d'acheteur non professionnel sur le site www.exaequovoyages.com.

Ces CGV s'appliquent pour l'édition 2019 de Kimbia Kenya qui aura lieu du 9 au 17 février 2019.

Le Participant déclare avoir pris connaissance des CGV et les avoir acceptées en cochant la case « j'accepte les Conditions générales de Ventes » avant la mise en œuvre de la procédure de commande en ligne.

Ces CGV pouvant faire l'objet de modifications ultérieures.

ARTICLE 2. CONTENUS DES INSCRIPTIONS

Un nombre maximum de participants est fixé chaque année. Lorsque le nombre maximum de participants sera atteint, toute inscription nouvelle sera refusée mais il peut être possible de s'enregistrer sur une liste d'attente. Les inscriptions seront clôturées au plus tard le 30 novembre précédent l'événement dans la limite des places disponibles.

Un tarif unique est fixé à **2590 euros TTC** par concurrent. La TVA est non applicable selon le Bulletin Officiel des Finances Publiques BOI-TVA-SECT-60-20120912).

Des frais de dossier s'ajoutent au prix de vente à hauteur de 1.5% soit 38.85€.

Un supplément de **390€** par concurrent est applicable pour les personnes souhaitant dormir en cottage durant tout le séjour (10 cottages maximum).

Plus aucune inscription ne sera possible après le 30 novembre 2018.

L'inscription comprend :

- Le vol A/R Paris-Nairobi direct ou via une escale
- Les navettes en bus entre Nairobi et le site des épreuves
- Les navettes quotidiennes en bus pour acheminer les participants aux points de départs et assurer les retours au campement
- Les navettes en bus pour les excursions touristiques groupées et organisées
- L'hébergement en camping (sept nuitées pendant l'épreuve) en tente de 2 places ou en cottage si vous choisissez l'option
- La restauration pour tout le séjour, à l'exception des boissons (y compris l'eau) pendant les repas
- Le ravitaillement (eau, fruits ...) pour les épreuves
- L'inscription à la course (dossard)
- L'encadrement technique de l'organisation (staff principal de 20 personnes environ)
- L'assistance médicale
- La médaille pour tous les concurrents
- Un tee-shirt technique aux couleurs de l'événement pour tous les concurrents
- Le reversement de 50€ par participant au programme solidaire
- Un reportage vidéo envoyé par lien 1 mois environ après la course
- Les activités touristiques et éco-solidaires du séjour
- La mise en place d'une plateforme de photos partagées comprenant les photos de l'organisation et celles des participants

L'inscription ne comprend pas les coûts liés à l'obtention du VISA.

L'inscription ne comprend pas certaines activités touristiques optionnelles :

- Un safari dans le parc national de Nakuru (environ 80€)
- Un trekking dans le parc national du Mont Longonot (environ 40€)
- Un safari à cheval dans à Sanctuary Farm (environ 30€)
- Etc.

Les activités touristiques seront à souscrire sur place auprès de l'équipe d'organisation.

Le nombre total de participants étant limité, l'organisation retiendra les dossiers suivant les places disponibles et uniquement les candidatures dont le dossier administratif sera complet avant le 30 novembre 2018.

Inscription en 1 ou 2 deux fois par paiement en ligne sécurisé, avant le 30 novembre 2018 :

- **1er virement / acompte** de 838.85 euros, comprenant 38.85 euros de frais de dossier, encaissé au moment de l'inscription ;
- **2ème virement / solde** de 1790 euros

ARTICLE 3. MOYENS D'INSCRIPTIONS

Il est possible de s'inscrire de manière individuelle au trail éco-solidaire Kimbia Kenya. L'inscription à cette course sur 5 étapes se déroulant au Kenya se fait exclusivement au moyen du formulaire d'inscription officiel en ligne disponible sur Internet.

Afin que le Participant connaisse plus en détail la course et le voyage, Exaequo Communication met à sa disposition sur le site www.exaequovoyages.com les caractéristiques des inscriptions proposées à la vente.

L'inscription à Kimbia Kenya est placée sous la responsabilité du Participant. Les photographies et graphismes présentées sur www.exaequovoyages.com sont uniquement dans le but d'illustrer les produits. Ils ne sont pas contractuels.

Aucune autre forme de transmission ou d'inscription ne sera acceptée pour ces courses.

L'inscription du participant ne sera effective qu'après le paiement du premier acompte des droits d'inscription.

De son côté, le Participant qui s'inscrit doit obligatoirement effectuer les étapes suivantes :

- Remplir la fiche d'identification sur laquelle il indiquera toutes les coordonnées demandées ou donner son identification Participant s'il s'est préalablement inscrit ;
- Valider son inscription après l'avoir vérifiée,
- Effectuer le paiement de l'acompte dans les conditions prévues ;
- Confirmer son inscription et ce premier règlement ;
- Envoyer les éléments annexes.

Dans un second temps, l'organisation enverra un mail pour le règlement du solde au 30 novembre précédent le trail.

La confirmation de la commande vaudra pour signature et acceptation des opérations effectuées.

Les pièces justificatives devront obligatoirement être remises avant le 14 décembre à 12h00 via un téléchargement sur l'espace coureur du Participant à savoir :

- La photocopie du passeport en cours de validité (Durée de validité de 6 mois à l'expiration du visa d'entrée) ;
- 1 photo d'identité ou portrait (scan d'une photo d'identité, photo par portable, etc.) ;
- Un certificat médical datant de moins d'un an avant la date de l'épreuve au plus tard (facultatif si Marcheur ou Accompagnateur) de non-contre-indication à la pratique sportive **en compétition (mention obligatoire)** ;
- L'attestation de l'assurance rapatriement ;

En outre, l'organisateur se réserve la possibilité de refuser l'inscription de toute personne, à motif légitime. En cas de refus de l'inscription, toute demande de dommages-intérêts outre le remboursement des frais d'inscription est exclue.

L'organisateur se réserve le droit de disqualifier un participant et/ou de l'exclure de la compétition si celui-ci a sciemment communiqué des informations inexactes le concernant au moment de l'inscription.

Chaque inscription est strictement personnelle et nominative. Chaque inscription fait l'objet de l'attribution d'un numéro de dossard strictement personnel et non transférable à une tierce personne.

Toute cession ou transmission du dossard à un tiers est interdite. Toute infraction à cette interdiction entraîne la disqualification du participant.

ARTICLE 4. RECAPITULATIF D'INSCRIPTION ET JUSTIFICATIF DE PAIEMENT

Un récapitulatif d'inscription et un justificatif de paiement sera envoyé à chaque nouvelle inscription, faisant preuve d'inscription.

ARTICLE 5. ANNULATIONS

Les annulations de réservation et demandes de remboursement devront être effectuées par lettre recommandée à :

Exaequo Communication
85, rue de l'avenir
14790 Verson

Les barèmes de remboursement sont les suivants :

- 100€ seront retenus pour frais de dossier en cas de désistement avant le 30/07/2018
- 10% de la totalité des droits seront retenus en cas de désistement entre le 1/08/2018 et le 30/11/2018 – soit 259 €
- 30% de la totalité des droits seront retenus en cas de désistement entre le 1/12/2018 et le 25/01/2019 – soit 777€
- Passée la date du 25/01/2019 à minuit, aucune demande de remboursement ne sera acceptée

Ces frais correspondent aux acomptes engagés par Exaequo Communication pour la préparation de l'événement.

EXAEQUO COMMUNICATION recommande donc vivement à chaque concurrent de souscrire à une assurance annulation ou à titre personnel auprès d'un assureur de son choix.

ARTICLE 6. DONNEES PERSONNELLES

Conformément à la loi 78-17 du 6 Janvier 1978, il est rappelé que les données nominatives qui sont demandées au Participant sont nécessaires au traitement de sa commande et sont destinées à usage interne d'Exaequo Communication pour l'organisation de Kimbia Kenya.

Le Participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression sur les données personnelles le concernant et d'opposition en contactant l'organisation par mail à contact@exaequovoyages.com.

Aucune information personnelle n'est collectée à l'insu du Participant. Toutes les informations personnelles que le site www.exaequovoyages.com reçoit sont celles que le Participant lui a communiquées, lors de son interaction avec le site www.exaequovoyages.com.

Ce traitement automatisé permet à l'organisation de lutter contre la fraude à la carte bancaire. Le site www.exaequovoyages.com est amené à demander des documents supplémentaires au Participant. Dans l'hypothèse où le Participant refuserait de communiquer ces documents ou renseignements, Exaequo Communication annulera son inscription sans remboursement de l'acompte d'inscription.

La survenance d'un impayé au motif d'une autorisation frauduleuse d'une carte bancaire et les déclarations irrégulières ou mensongères du Participant entraîneront l'inscription des coordonnées en rapport avec la commande associée à cet impayé au sein d'un fichier incident de paiement géré par le site www.exaequovoyages.com.

ARTICLE 7. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Tous les éléments du site www.exaequovoyages.com exploité par la boutique en ligne d'Exaequo Communication sont et restent la propriété intellectuelle exclusive d'Exaequo Communication.

En aucun cas, le Participant ou tout autre personne n'est autorisé à reproduire, rediffuser, exploiter ou utiliser à aucun que ce soit, même partiellement, des éléments du site www.exaequovoyages.com.

Les dénominations sociales et signes distinctifs de produits sur le site www.exaequovoyages.com sont protégés au titre du droit des marques. Toute reproduction ou représentation de tout ou partie de ces éléments est strictement interdite.

ARTICLE 8. DROIT APPLICABLE ET LITIGES

Le présent contrat est régi par le droit français. La version française des conditions générales de vente prévaudra.

En cas de litige, le Participant s'adressera en premier lieu et en priorité à la société Exaequo Communication pour obtenir une solution amiable.

ARTICLE 9. CONTACT

EXAEQUO COMMUNICATION

85, rue de l'avenir
14790 Verson

[Renseignement & Inscriptions](#)

www.exaequovoyages.com

contact@exaequovoyages.com

Numéro de Téléphone unique : 02 31 53 94 17